trage entre patrons et ouvriers ou employés, l'hygiène et la sécurité des travailleurs, le séjour des étrangers en France et la protection du travail national, augmenté de la loi sur les marques de fabrique et de commerce, avec table analytique des matières. Prix : UN franc. — Carnet de déclarations d'accidents. En vente au bureau du journal. 35894

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. (*Voir 4e page*).

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

S'ADRESSER ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Affaire Gadenne père et fils. — Il est utile de revenir sur la déposition de M. Flavien Catteau la quelle, dans les termes où elle a été rapportée, a pu laisser certaines confusions dans l'esprit des lecteurs. M. Flavien Catteau a déclaré que les marchandises qu'il remettait à la Société Gadenne et Cie étaient laissées en dépôt, en attendant ses instructions, mais non pas à charge de les vendre pour son compte.

Il est bon d'ajouter que ce n'est pas chez un sieur Joseph Catteau que la marchandise a été retrouvée; on en a simplement reconnu les emballages chez MM. Lamourette et Leroux qui avaient filé à façon la marchandise, d'ordre et pour compte de M. Jean-Baptiste Catteau, non point le parent mais seulement l'homonyme de M. Flavien Catteau.

M. J.-B. Catteau tenait ces laines de la maison Mortagne à qui Gadenne lui avait cédées.

Les effets du froid. — Le froid a été très intense dans les journées de jeudi et vendredi ; jeudi surtout le vent de bise se faisait sentir bien plus encore que le lendemain, bien que le nombre de degrés fut sans doute supérieur le vendredi.

Le service des cars à vapeur, entre Tourcoing et Lille, a été complètement désorganisé, pendant toute la journée de jeudi.

D'abord il se produisit dans la matinée à l'usine de chargement des machines de l'Entrepôt, à Marcq, une avarie-rupture du tuyau d'alimentation de vapeur et la réparation demanda plusieurs heures. Toutes les machines employées sur la voie, aussi bien celles de la direction de Lille que les deux qui font la navette entre l'Entrepôt et Tourcoing, ont dû stationner longtemps au Dépôt, en attendant que le générateur, qui s'était complètement vidé, put être remis en pression.

En outre la voie était fort rude; et ce n'était pas sans difficultés que les trains franchissaient certaines rampes. De plus, par l'effet de la gelée, p usieurs essieux de voitures ou de camions se sont brisés, ce jour-là, dans la traversée de Marcq et de la Madeleine, et les cars ont dû subir des retards plus ou moins longs, en attendant que la chaussée soit débarrassée.

Le soir venu, les machines n'ont pu gravir la montée de la rue de Paris, et se sont arrêtées à la gare des Francs.

Vendredi les trains avaient repris leur marche régulière.

Les opérations du tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort auront lieu à Tourcoing, le vendredi 2 février pour le canton Nord, et le lendemain samedi 3 février pour le canton Sud, à 8 h. 3[4.

Aux bonnes ménagères! — Achetez le **délicieux beurre** d'Oostcamp, chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. Beurre de crème de toute pureté, 3 fr. 50 le kilog.

Maison Centrale : rue du Bois, 13 (treize), Roubaix.

Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150 à Roubaix;
» 2, rue de l'Industrie, 2 à Roubaix.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Pour les pauvres. — Le Comité d'organisation de la soirée de famille qui a eu lieu le dimanche 31 décembre 1893, dans les salons de l'Hôtel du Cygne et qui a obtenu un si vif succès, a versé, au Bureau de bienfaisance de Tourcoing, la somme de 26 fr 50, provenant de la recette opérée par la distribution des programmes qui avaient été imprimés au profit des pauvres de la ville.

Vol d'une montre. — Jeudi, à 5 heures du soir, la femme Delbecque, demeurant rue du Tilleul, dont le mari répare des montres à ses moments perdus, se présentait chez M. Deschemacker, horloger, à la Croix-Rouge, pour acheter une aiguille et une spirale. Pendant que l'horloger cherchait les objets demandés, elle s'assit près de l'établi et prit une chaîne comme pour l'examiner. M. Deschemacker, qui ne la perdait pas de vue, crut remarquer quelque chose de blanc sous son tablier; et bientôt, il constata qu'elle portait vivement la main à sa poche. Avant son départ il lui demanda si elle n'avait rien pris; mais elle répliqua avec indignation qu'on pouvait la fouiller, et elle s'en alla. Le fils de la maison s'aperçut peu après qu'il manquait une montre en argent, qui était accrochée à l'établi.

Malgré ses protestations, la femme Delbecque a été arrêtée. Elle a été condamnée l'année dernière, à un mois de prison pour vol au comptoir; et en 1892, à 15 jours pour un autre vol.

Vol d'une paire de draps de lit. — Mme Vandekerkhove, demeurant rue des Phalempins, n'a pas retrouvé, vendredi matin, une paire de draps qu'elle avait placés la veille au soir, sur des cordes à lessive tendues dans la cour.

Un accident de travail. — Vendredi à 10 heures 1[2 du matin, un ouvrier cardeur, François Leleux, demeurant rue du Chêne-Houpline, occupé chez MM. Dervaux frères, rue de Lille, a eu la main gauche prise entre les rouleaux, en voulant retirer les déchets qui s'étaient accumulés dans sa carde; les deux faces de la main sont couvertes de déchirures; mais les nerfs et tendons n'ont pas été atteints, et on espère qu'une dizaine de jours de repos suffiront pour amener une guérison complète. Le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu.

La société de gymnastique l'« Union Tourquennoise. » — Le président de la société municipale de gymnastique l'*Union Tourquennoise* vient de recevoir de M. le Maire de Calais, la lettre suivante :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous accuser réception » de votre lettre du 31 décembre dernier contenant un » mandat-poste de fr. 82 destinés à être répartis aux familles des marins, victimes de la tempête dernière.

» Au nom de l'Administration municipale je vous remercie de votre bonté et vous prie d'agréer, Monsieur, » l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Maire de Calais*, E. PACLOT. »

— Nous apprenons, en outre, que l'*Union Tourquennoise* organise pour le Dimanche des Rameaux, 18 mars, une seconde fête d'hiver avec le gracieux concours de l'*Association symphonique* et de l'*Association littéraire et dramatique*.

Avec de tels éléments, le succès qu'obtiennent chaque fois les fêtes organisées par notre société municipale de gymnastique ne peut aller qu'en augmentant.

Bondues. — *Le braconnage.* — Les gardes particuliers de la propriété de M. Réquillart, à Bondues, remarquaient depuis quelque temps que les bois et la plaine étaient battus par des braconniers. Jeudi, dans la matinée, ils virent de loin trois individus, dont l'un était armé d'un fusil, les deux autres faisaient l'office de rabatteurs. Ils se mirent à leur poursuite et, après une course mouvementée, ils parvinrent à rejoindre l'un des rabatteurs, au hameau du Christ, dans un champ appartenant à M. le comte d'Hespel. Il déclara se nommer Henri Devlider, journalier, demeurant à Linselles, mais il refusa de faire connaître ses camarades. La gendarmerie a dressé procès-verbal à sa charge.

Bondues. — *Un vol audacieux.* — Des malfaiteurs encore inconnus ont pénétré, pendant la nuit du 3 au 4 janvier par l'arrière-cour chez les époux Vermeersch, tisserands au « Mont-de-Bondues. Ils avaient pratiqué des trous de ville dans la porte.

Les malandrins ont fait main basse sur un pardessus en drap noir, trois jaquettes en diagonale de même couleur et une paire de bottines; le tout se trouvant dans une garde-robe non fermée. Huit kilogrammes de beurre qui étaient contenus dans une terrine placée à côté du meuble ont été également enlevés. Le montant du vol est estimé à cent cinquante francs.

Mouveaux. — Dimanche 31 décembre une quête à domicile a été faite par la commission de l'œuvre de l'hospice; elle a produit la somme 33 fr. 20.

Le jour de l'an un groupe de musiciens se trouvant à l'estaminet Durieu dit (l'Hollandais,) ont fait une collecte pour la même œuvre, elle a produit la somme de 2 fr. 85 qui a été remise à la commission.

LILLE

Un vol en chemin de fer. — Hier matin, Mme Desbonnets, demeurant rue Ban-de-Wedde, à Lille, avait pris à la gare de Lille le train de dix heures pour Roubaix. Dans le compartiment de 2e classe où elle était montée, se trouvaient trois jeunes gens qui lièrent conversation avec la voyageuse.

Mme Desbonnet constata, en cours de route, que son porte-monnaie, contenant une somme de 22 francs et une bague en or, avait disparu. Elle accuse formellement un des jeunes gens dont elle a donné le signalement, d'être l'auteur du vol. Celui-ci avait, en effet, à un moment donné, poussé Mme Desbonnet afin d'accomplir plus facilement le vol.

Qu'y a-t-il de vrai ? — Nous reproduisons, en lui laissant l'entière responsabilité, la question que pose au *Réveil du Nord* notre confrère le *Quotidien*, de Valenciennes :

« Est-il vrai que le *Réveil du Nord*, pendant les sept derniers mois du ministère centre gauche Ribot, aurait touché une subvention sur les fonds secrets, par l'intermédiaire de Basly ?

» Nous demandons une réponse au *Réveil du Nord* ou à Basly. »

La réponse se fera sans doute attendre.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 29 décembre 1893

Présidence de M. JULIEN LAGACHE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président donne lecture d'un arrêté en date du 4 décembre 1893 par lequel M. le Préfet du Nord a prescrit une enquête, du 9 décembre 1893 au 9 janvier 1894, sur les modifications projetées aux lignes concédées des tramways de Roubaix, ainsi que sur les diverses clauses de la concession. Il met ensuite sous les yeux de la Chambre les dossiers qui concernent l'ensemble et chacune des lignes du réseau.

La Chambre, après avoir mûrement examiné les plans et les mémoires explicatifs, émet unanimement un avis favorable sur les modifications et additions projetées aux lignes concédées ainsi que sur les diverses clauses de la concession.

La Chambre nomme une commission composée de MM. Julien Lagache, François Roussel fils et Bossut-Pilchon, chargée de préparer les réponses qu'il serait possible de faire aux questionnaires posés par la commission permanente des valeurs de douane.

D'après les renseignements qui lui sont communiqués, la Chambre estime qu'il y a lieu de faire les démarches demandées par M. le Maire de Wattrelos pour obtenir l'élévation à la première classe du bureau de douane établi sur la route de grande communication n° 9, qui serait ainsi ouvert à l'introduction de toute espèce de marchandises par voie de terre.

M. le Président informe la Chambre que le Jury chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, de juger le concours pour l'obtention d'une bourse d'apprentissage dans une industrie d'Art, organisé par la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie entre les élèves des Ecoles de province, a classé parmi les trois premiers, les candidats présentés par l'Ecole Nationale des Arts industriels de Roubaix.

Premier : Achille Lesguillon ; second : Joseph Comerre; troisième : Charles Quesnoy.

En conséquence, le jeune Lesguillon, remplissant les conditions du règlement a été nommé pupille de la société et recevra une bourse de 1,200 francs par an, pendant trois ans, pour pouvoir compléter son éducation artistique et industrielle. Il est en outre attribué une médaille d'argent et une prime de 50 francs au jeune Comerre et une médaille de bronze avec une prime de 25 francs au jeune Quesnoy.

En félicitant chaleureusement la ville de Roubaix du nouveau succès que vient de remporter son école, la Société d'encouragement signale à la bienveillance de la municipalité, pour l'obtention d'une bourse familiale Joseph Comerre, qui deviendra, à en juger par les rares dispositions dont il a fait preuve, un excellent dessinateur en tissus.

La Chambre de commerce de Roubaix, s'associant unanimement à la recommandation de la Société d'encouragement appuyée par le jury, charge M. le Président de faire une démarche auprès de M. le Maire pour le prier d'intéresser le Conseil municipal en faveur du jeune Comerre.

L'arrêté ministériel du 12 juin 1866, qui fixe les délais d'expédition, de transport et de livraison, de gare en gare, des marchandises confiées aux chemins de fer, astreint les concessionnaires simplement à être en mesures d'opérer la livraison dans le délai réglementaire. Ils ne sont donc pas tenus d'aviser les destinataires de l'arrivée des marchandises livrables en gare. C'est uniquement pour faire courir les délais à l'expiration desquels peut être perçue la taxe de magasinage ou de stationnement qu'une lettre d'avis est nécessaire.

Ce régime de droit ayant soulevé de vives et nombreuses réclamations, M. le Ministre des Travaux publics soumet, en la précisant nettement, cette question à l'avis des Chambres de commerce.

Après discussion, la Chambre de commerce de Roubaix, considérant que le destinataire a souvent besoin de connaître exactement la date de l'arrivée des marchandises qui lui sont adressées, estime qu'il y a lieu, dans l'intérêt du commerce, de prescrire aux compagnies de chemin de fer l'obligation d'aviser le destinataire des l'arrivée effective des marchandises en gare.

Relativement au vœu émis par les Chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing pour le doublement du service international des eaux de la Lys dont le débit journalier serait porté à cent mille mètres cubes, M. le Maire de Roubaix, par sa lettre en date du 15 décembre courant, fait connaître à la Chambre que de le 11 août dernier la commission mixte a échangé ses vues sur cette demande; que ne pouvant se prononcer sur un projet aussi important sans être en possession de documents, elle a prié M. le Directeur du service des eaux de se livrer à des études afin de savoir ce que coûterait l'extension du matériel réclamée par les Chambres de commerce; que M. le Directeur du service des eaux a produit ces études et le devis de la dépense à laquelle il faudrait faire face; mais que la commission ne s'est pas encore prononcée. M. le Maire prie son collègue de Tourcoing de consentir à mettre cette affaire à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de la commission mixte. Cette communication est accueillie par la Chambre avec la plus vive satisfaction.

Dans sa séance du 13 novembre dernier, la Chambre avait décidé que ne pouvant compter, cet hiver, sur l'ensemble des travaux promis pour l'amélioration complète de la cour aux marchandises de la gare de Roubaix-Wattrelos, elle insisterait pour obtenir au moins l'installation de l'éclairage électrique. Une lettre de M. l'inspecteur principal de l'exploitation du chemin de fer du Nord, en date du 7 décembre courant, informe la Chambre que l'administration se préoccupe sérieusement de cette question et a fait étudier un projet dont l'exécution reste toutefois subordonnée à l'autorisation ministérielle. En attendant l'accomplissement des formalités administratives indispensables, des instructions sont données pour l'amélioration de l'éclairage provisoire actuel.

En réponse à la lettre en date du 24 novembre dernier par laquelle la Chambre demandait le prolongement jusqu'à Roubaix du fil direct de Lille au Havre, M. le Directeur des Postes et des Télégraphes fait connaître que cette modification ne paraît pas réalisable; mais que l'administration se préoccupe de relier directement au Havre les villes de Roubaix et de Tourcoing. Ce projet est admis en principe et sera mis à exécution dès que les ressources budgétaires le permettront.

Le Conseil supérieur de l'Exposition Universelle de Lyon, en 1894, sollicite de nouveau la participation des industriels et commerçants du ressort de la Chambre de commerce de Roubaix, et adresse en même temps des exemplaires d'une brochure contenant, condensés en quelques pages, tous les renseignements généraux nécessaires et permettant de se rendre compte de l'importance et du développement pris par cette Exposition.

Le Conseil supérieur invite la Chambre de Commerce de Roubaix à faire auprès de ses ressortissants un dernier et pressant effort. « Leur concours nous est indispensable, ajoute-t-il; nous avons à cœur, en effet, de » voir toutes les régions participer à notre Exposition, » afin qu'elle soit exactement la représentation complète » de la force et de la puissance industrielles et commerciales de notre pays. »

La Chambre déférant au désir exprimé par le Conseil supérieur de l'Exposition de Lyon, décide qu'un nouvel appel serait fait aux industriels et commerçants de sa circonscription par la voix du *Journal de Roubaix*.

Par sa délibération du 12 mai 1893, la Chambre de commerce de Roubaix a appelé l'attention de M. le Ministre des Travaux publics sur la nécessité de prendre des mesures pour assurer l'alimentation du canal de Roubaix. Dans cette délibération, la Chambre expose que le mouvement de la navigation a suivi une marche rapidement croissante et qu'on peut prévoir le moment où la batellerie manquera d'eau si un prompt remède n'est pas apporté à la situation actuelle.

Tout en constatant que jusqu'à présent le service de l'alimentation a pu faire face à cet accroissement, M. le Ministre, dans sa réponse en date du 27 décembre courant, reconnaît néanmoins qu'il y a lieu de se préoccuper des moyens de pourvoir aux besoins qui pourront résulter d'un accroissement ultérieur du trafic, et il informe la Chambre qu'à cet effet les ingénieurs du service de la navigation procèdent à l'étude d'un projet de dédoublement de la conduite et d'augmentation du nombre des machines élévatoires de l'usine de prise d'eau à Lille.

La Chambre donne acte à M. le Président des communications suivantes :

1° Lettre de M. le Directeur des Postes et des Télégraphes faisant connaître que le service télégraphique et téléphonique de nuit pourra être inauguré à Roubaix dès que M. le Préfet du Nord aura approuvé la délibération du Conseil municipal du 13 octobre dernier; — et, d'autre part, que sur la plainte de la Chambre de commerce, il a prescrit une enquête à l'effet de savoir pour quelle cause l'on a pas répondu aux appels du Bureau de Lannoy lors de l'incendie du 21 courant.

2° Lettre de la Chambre de commerce italienne à Paris relative aux plaintes de quelques négociants sur la mauvaise condition des emballages, et parfois même de la qualité, des marchandises expédiées d'Italie. La Chambre italienne prie les maisons qui font des achats en Italie, de bien vouloir lui signaler les réclamations de toute nature qu'elles pourraient justifier, afin qu'elle puisse prévenir et empêcher le renouvellement des inconvénients déplorés.

Le Président,
JULIEN LAGACHE.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

DANS LE NORD

Nous avons donné hier un résumé d'un travail important que M. Favette, directeur de l'enseignement industriel et commercial, vient d'établir sur la situation des syndicats professionnels, situation arrêtée au 1er juillet dernier.

Voici quelques renseignements particuliers pour le Nord :

La ville de Lille à elle seule compte 54 syndicats dont 23 patronaux, 24 ouvriers, 6 mixtes et un syndicat agricole. Roubaix en a 29, dont 8 patronaux, 19 ouvriers et 2 mixtes. Nous tombons ensuite à 11 pour Dunkerque et à 10 pour Tourcoing; les autres localités n'en comptent au maximum que trois ou quatre.

Le personnel des syndicats dans le Nord s'est accru de 3,654 personnes, dans la période du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1893, et a passé de 34,052 à 37,716; mais cette augmentation se répartit d'une manière assez irrégulière et qu'il est bon de faire ressortir.

Les syndicats ouvriers proprement dits sont en baisse de 26,010 à 25,420, soit une diminution de 590 membres. Ce sont les autres syndicats, patronaux, mixtes et agricoles qui ont emporté l'augmentation signalée. Voici, du reste, le tableau complet de ce mouvement :

	1892	1893	Augm.	Diminu.
Patronaux.....	2 693	3 318	625	»»»
Ouvriers.....	26.010	25.420	»»»	590
Mixtes.....	4.543	6 092	1.549	»»»
Agricoles.....	836	2 946	2 110	»»»
Totaux..	34 052	37 716	4.284	590

Quant aux Bourses du travail, il n'en existe aucune dans le département du Nord.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Loridan, supérieur de l'Institution Saint-Jean, à Douai, est nommé chanoine honoraire et aumônier des Dames Ursulines de Saint Sauve. M. Robert, curé de Bérelles, est transféré à Anneux. M. Plateau, vicaire à Arleux, est transféré à Cautdry. M. Deregnaucourt, vicaire à Loon, est transféré à Arleux. M. Cappon, vicaire à Haubourdin, est transféré à Sin-le-Noble. M. Chuffart, nouveau prêtre, est nommé à Haubourdin. M. Pladys, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Loon.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix

Jeudi 11 Janvier 1894

GRANDE SOIRÉE DE GALA

AVEC LE CONCOURS

de Mme **PRIVAT**, contralto du Grand Théâtre de Liège

HÉRODIAD

Grand opéra en 4 actes, musique de J. MASSENET

Grand orchestre 55 musiciens, avec harpe. Chœurs complets 48 choristes. Corps de ballets. Costumes et décors nouveaux. Grande mise en scène.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 5 janvier.* — TRISTE PRÉCOCITÉ. — Il y a une quinzaine de jours sur la Grand'Place, à Roubaix, pendant le marché, une fillette avait subtilisé une dame Vantenkist à qui elle avait adroitement soustrait son porte-monnaie : reconnue à temps elle avait été poursuivie, mais déjà elle avait jeté le produit du larcin. Traduite en correctionnelle la gamine, qui s'appelle Rosalie Dhaenens et qui a douze ans à peine est envoyée en correction jusqu'à dix-huit ans.

REPOS D'UN EXPULSÉ. — Un certain Fortuné Rousselle avait été arrêté à Roubaix sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion; lors de sa comparution, il établit qu'il a acquis la qualité de Français; il bénéficie dès lors d'un acquittement.

UNE RIXE SANGLANTE. — Il y a trois semaines, un dimanche soir, vers onze heures, à Tourcoing, une discussion avait eu lieu, à la sortie d'un estaminet, entre deux consommateurs, Gabriel Desbonnets, couliseur, âgé de trente ans, et un jeune homme de 19 ans, Fidèle Leclercq. Des coups avaient été échangés, et l'un et l'autre avaient été fort abîmés — notamment Desbonnets qui portait à la face, sur le nez et sur le dessus de la tête des contusions qui avaient dû être faites à l'aide d'un couteau.

Les deux combattants avaient d'abord été impliqués, mais un complément d'enquête amena la comparution en correctionnelle de Fidèle Leclercq seul. Desbonnet, cité comme témoin, ne peut se présenter, à raison de l'incapacité où l'ont mise les blessures reçues. Par l'organe de Me Bonduel, Desbonnet se porte partie civile et réclame quinze cents francs de dommages-intérêts.

Diverses personnes sont entendues : suivant certaines déclarations, Desbonnet se serait le premier jeté sur Leclercq. Celui-ci reconnaît de son côté qu'il s'est servi de son couteau, mais il prétend qu'il était en état de légitime défense, et était terrassé par son adversaire. Après la plaidoirie de Me Basquin, Leclercq est jugé coupable et condamné à huit jours de prison avec application de la loi Bérenger ; il a, en outre, à payer cinquante francs de dommages intérêts.

LA CHICORÉE EN CORRECTIONNELLE. — Après le poivre et le piment d'épice, voici que la chicorée a les honneurs de la correctionnelle. Des saisies faites chez certains fabricants de chicorée et suivies d'analyse chronique avaient révélé que dans ce produit très répandu qu'on pourrait appeler « le moka du peuple » il entrait des glands doux et de l'oxyde de fer.

Disons de suite que ces deux corps étrangers ne sont pas nuisibles à la santé : le gland a pour vertu de dépouiller la poudre de chicorée de son amertume, et l'oxyde ou plutôt la cendre résultant de la torréfaction et laissée en partie dans le produit, donne à la denrée un aspect plus agréable à l'œil : les Bretons notamment attachent, paraît-il, une certaine importance à cette apparence moins brune.

Le parquet vit dans ce mélange un délit tombant sous le coup de la loi du 7 mars 1851 qui punit ceux qui falsifient des substances ou denrées alimentaires ou médicamenteuses destinées à être vendues et ceux qui les mettent en vente.

De là des poursuites correctionnelles contre MM. Camille Bériot et Pollet de Lille, Edouard Lafaye et Eugène Carbon de La Bassée, Jules Segard de Mons-en-Barœul et Charles Boivin d'Halluin.

M. Derlocke, chimiste à Valenciennes, rend compte au tribunal du résultat de son expertise : il a constaté l'existence de la poudre de glands et de l'oxyde de fer dans des proportions plus ou moins élevées, mais d'une moyenne de 3 à 10 0[0.

M. Mouron, substitut soutient la prévention. Il est bon de signaler, au sujet de son réquisitoire, un décret du 12 février 1892 sur l'admission temporaire de la chicorée en France et aux termes duquel il est toléré la présence de 5 et jusqu'à 10 0[0 pour certaines qualités de corps étrangers dans la chicorée.

Les prévenus se prévalent naturellement de ces dispositions législatives, mais le ministère public prétend au contraire que ce décret ne comporte qu'une simple réglementation au point de vue du droit de douane mais ne peut nullement viser la fabrication même de la chicorée. Il entend au contraire se reporter à des circulaires ministérielles qui engagent à interpréter la loi dans un sens strict et rigoureux.

Mes Fauchille, Werquin, Testelin et Cuvelier présentent la défense des prévenus : ils font d'abord observer que ce qui est rencontré dans le produit incriminé, non seulement n'est pas préjudiciable à la santé, mais est même tonifiant; que les éléments qui y entrent, notamment les glands, ne sont même pas inférieurs au prix de la marchandise vendue ; que les fabricants ne sont donc pas guidés par l'intérêt de faux usage de parties d'un prix moins élevé. En droit, au surplus, le décret de 1892 s'applique à la composition de la chicorée, et les prévenus n'auraient point dépassé la proportion tolérée.

La cause est mise en délibéré; un certain nombre d'auditeurs paraissaient prendre un vif intérêt aux débats : ce sont sans doute des fabricants ou négociants en chicorée.

Me CONFORME.

NORD

M. l'abbé Lemire. — Le député d'Hazebrouck est totalement guéri aujourd'hui. Il lui reste au cou, près de la nuque, une cicatrice rouge grande comme une pièce de 50 centimes. L'ensemble de sa santé ne se ressent plus, en aucune façon, de la terrible secousse éprouvée lors de l'attentat du 9 décembre.

Il occupe une modeste maison qu'il a louée rue des Hollandais, à Hazebrouck. C'est là que chaque jour il reçoit de nombreux électeurs et amis.

Mort subite de M. le curé de Féron. — Le froid rigoureux qui règne en ce moment vient de faire une victime dans notre pays.

Il y a quelques jours, le petit village de Féron, ordinairement si paisible, apprenait une triste nouvelle... Son pasteur était mort.

M. le curé de Féron revenait d'avoir été présenter ses souhaits de nouvelle année à M. le doyen de Trélon, quand arrivé au passage à niveau de Glageon (ligne de Maubeuge à Fourmies), M. l'abbé Cavrois, curé de Rainsars, qui l'accompagnait, s'aperçut qu'il chancelait comme un homme qui cherche un appui. Il s'avança pour le soutenir, mais déjà M. le curé de Féron était tombé sous le coup d'une congestion suivie d'hémorragie.

Aidé de M. Basquin, curé de Notre-Dame, et M. le curé de Glageon, M. Cavrois transporta péniblement, dans la maison du garde-barrière, M. le curé de Féron à qui on avait aussitôt donné l'absolution. M. le doyen de Trélon, arrivé en toute hâte, donna l'Extrême-Onction au mourant. M. le maire de Glageon, dont on connaît la charité, offrit sa voiture pour transporter M. le curé de Féron dans son presbytère. Mais la mort avait achevé son œuvre; déjà M. le curé ne donnait plus signe de vie.

Une collision au Cateau. — Vendredi matin, le train de 6 heures 42, venant de Wassigny, a été tamponné par un train de manœuvre à environ 600 mètres de la gare du Cateau. Les deux machines et quatre wagons contenant des fûts de pétrole ont été renversés et ont pris feu. Quarante-cinq fûts ont été consumés.

Fort heureusement, ni voyageurs, ni mécaniciens, ni chauffeurs n'ont été blessés.

Les pompiers du Cateau sont rendus sur les lieux et sont parvenus au prix des plus grands efforts à arrêter les progrès du sinistre.

M. le commissaire et le brigadier de gendarmerie ont ouvert une enquête, d'après laquelle la faute incomberait à l'aiguilleur qui a livré la voie. Le chiffre des dégâts est encore inconnu.

Délégués mineurs. — Le Conseil de préfecture a annulé l'élection du délégué mineur de la fosse d'Escaudain.

Pour vivre longtemps. — Le *Journal de Roubaix* a donné ces jours derniers une suite d'excellents conseils pour devenir centenaire. Constatons à ce propos que les vieilles gens ne sont pas rares. Sans sortir du département, nous avons un admirable exemple de longévité dans le clergé diocésain. En effet sur 35 prêtres décédés pendant l'année 1893, huit ont vécu de 85 ans à 88 ans ; cinq autres ont atteint 82 ans, et cinq prêtres seulement sont morts avant d'avoir atteint leur soixantième année. Les curés se lèvent tôt, jeûnent pendant le carême, et font maigre, — et quel maigre ! — tous les vendredis et autres jours commandés...

La fermeture de la chasse. — La chasse sera close, dans toute l'étendue du département du Nord, le dimanche 28 janvier prochain, au soir.

Cinq personnes mordues par un chien enragé. — Des ouvriers mineurs se trouvaient attablé dans l'estaminet Legay, à Divion, lorsque tout à coup le chien de la maison sauta sur les personnes et en mordit quatre.

On conduisit immédiatement le chien à Pernes et, après examen, M. Demazure, vétérinaire, déclara qu'il était atteint d'hydrophobie.

Les victimes ont été dirigées immédiatement sur Paris pour se rendre à l'Institut Pasteur.

LE FROID

L'année 1894 nous apporte comme étrennes une température dont la Sibérie pourrait être jalouse. Rarement le thermomètre est descendu plus bas: aussi incidents et accidents se multiplient-ils de tous côtés.

A PARIS

La Seine charrie de gros glaçons ; à l'écluse de la Monnaie le petit bras est complètement pris. Au Chatelet, à la Concorde, les fontaines gelées forment des pylones de glace; les nodores-wallace disparaissent sous les stalactites.

Le froid ne compte déjà plus ses victimes : hier une femme Poulet, sortant d'un débit, est morte frappée de congestion ; une jeune couturière sans abri est tombée dans l'église de Ménimontant, une dame Guillaud s'est affaissée dans la rue et y a rendu le dernier soupir.

Les pauvres diables qui dorment habituellement sous les ponts ou sur les bancs du boulevard préfèrent le violon à la mort et se font arrêter en masse.

Les patineurs, eux, s'en donnent à cœur joie : foule énorme hier au Bois-de-Boulogne et au Cercle des patineurs, malgré la bise terrible qui soulève une poussière glacée.

EN PROVINCE

D'Ajaccio, de Cherbourg, d'Abbeville, de Marseille, de Chaumont, de Pau, de Périgueux, on signale de véritables tourmentes de neige.

Le Rhône charrie d'énormes glaçons; la Manche également; la Saône, la Moselle, l'Yonne, la Loire, les eaux du canal d'Arles à Bouc sont prises.

A Cherbourg plusieurs bâtiments en relâche ont dû demander le secours des remorqueurs de l'Etat pour gagner le port du commerce, ne pouvant plus tenir dans la rade.

A Toulon, le vapeur *Marie-Louise* a dû se réfugier dans le port à cause de l'affreuse tempête qui régnait en mer.

A Tarascon le thermomètre a marqué 8 degrés au-dessous de zéro; à Nully (Haute-Marne) à 18 degrés; à Bordeaux 12; à Epinal 18; à Lorient 9; à Lyon, gare du Brotteaux 12; à Charleville 16; à Longwy 18.

Un grand nombre de trains ont subi des retards considérables : à Périgueux le courrier n'a pu être distribué qu'à midi: l'express de Paris à Bordeaux est arrivé avec une heure quinze de retard; tous les trains du centre ont, par suite de la quantité de neige tombée, dû subir d'importants retards; l'express orient a subi un retard d'une heure.

On signale des morts de tous côtés : un journalier est mort à Is-sur-Tille; plusieurs accidents mortels ont eu lieu à Roubaix et à Vesoul; à Auxerre on a trouvé sous la neige le cadavre d'un raccommodeur de porcelaine; à Pont-Audemer on a découvert sur une route le cadavre gelé d'un vieillard; près de Belfort un nommé Petit est mort de froid.

A L'ÉTRANGER

La température n'est pas moins rude à l'étranger. En Italie, en Autriche, en Suisse, d'abondantes neiges sont tombées et les accidents causés par le froid sont nombreux.

La marche des trains a parfois été interrompue; les communications télégraphiques ont été difficiles.

Ce froid durera-t-il ?

D'après M. Mascart, directeur du bureau central météorologique, de basses pressions s'accusent sur les côtes et en Finlande. Or, après des froids vifs comme ceux que nous subissons de basses pressions en Finlande présagent toujours des chutes de neige en France. Il est donc à présumer que le vent va quitter le Nord pour passer à un point plus clément et que la neige va nous arriver.

LES VICTIMES DU FROID

A LILLE

Vendredi matin, des passants ont relevé, rue Royale, à Lille, un artilleur du 1er bataillon de forteresse, qui était frappé d'une congestion cérébrale, occasionnée par le froid. Ils le transportèrent à la Citadelle puis de là, il fut envoyé par la voiture d'ambulance à l'hôpital militaire.

C'est un jeune soldat de la classe 1891, nommé Guérin.

A Fives, un sieur Morelle, dont les parents demeurent rue de Lannoy, à Mons-en-Barœul, a été trouvé couché sur la voie publique, vendredi à 6 heures du matin. Après avoir reçu les soins d'un médecin, Morelle a été admis d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

DANS LE RESTE DU NORD

Jeudi, on a découvert, dans un petit sentier conduisant de Beaurain à Solesmes, le cadavre d'un vieillard étranger à la localité. Le malheureux était mort de froid. On a trouvé sur lui un livret au nom de François Cady, né à Anzin, le 24 novembre 1820.

Un septuagénaire, M. Jean Chesquière, qui habitait avec son frère, garde de la Frontière à Halluin, a été trouvé inanimé, jeudi à 8 heures du soir, sur le pont qui relie le hameau des Baraques à la ville de Menin. M. le docteur Buyse n'a pu rappeler à la vie l'infortuné vieillard.

Mercredi soir, vers onze heures, le garde de Marcoune, Honoré Berthe, est tombé sur la glace en revenant d'Hesdin, et s'est cassé la jambe. Les appels du malheureux ne furent pas entendus, et ce n'est qu'à cinq heures du matin que deux de ses voisins vinrent à son secours. Son état est des plus graves.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

A Arras, enfin, un commissionnaire du chemin de fer, Delabel, a été trouvé mort de froid dans son lit.

EN BELGIQUE

Le froid a été si vif que — fait extrêmement rare, sinon sans précédents — la Lys a été gelée sur tout le territoire de Menin. On a relevé sur la route de Menin à Leuze le cadavre d'un homme d'origine française qui paraît avoir succombé aux suites d'une congestion occasionnée par le froid.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 5 janvier 1894

Emprunt 1879. — Le numéro 437767 gagne 100,000 fr. le numéro 432473 gagne 50000 fr., le numéro 1417030 gagne 25000 fr., le numéro 752719 gagne 400 0 fr., le numéro 1657810 gagne 10000 fr., les numéros 1061085, 1583864, 1434182, 405614, 1060255, gagnent chacun 5000 francs.

Obligations foncières 3 0[0 1883. — Le numéro 29 065 gagne 100 000 fr.; le numéro 568-698 gagne 25.000 fr.; les six numéros suivants 30.169, 203.491, 451.240, 952.591, 771 494, 30.240 gagnent chacun 5000 fr.; 45 numéros sont remboursés à 1000 fr.

Crédit foncier. — Obligations foncières 3 0[0 1877. — Le numéro 585 493 gagne 100.000 fr.; le numéro 409.981 gagne 50 000 fr.; les numéros 323.337 et 291.935 gagnent chacun 10.000 fr. 30 numéros sont remboursés à 1.000 fr.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CUVRU-DAZIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Stéphanie-Alexandrine-Joseph CUVRU, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1894, à l'âge de 85 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 7 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à